



- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- Monument historique
 - Périmètre de protection
- AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
- Captages
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- HTB
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- I3 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz
 - T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
 - Servitude d'alignement

